

Un magistrat républicain : le conseiller fédéral Schenk

Autor(en): **Rossel, Virgile**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **15 (1908)**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un magistrat républicain : Le conseiller fédéral Schenk ¹⁾

Doch schön ist nach dem grossen
Das schlichte Heldentum!

C'est par ces beaux vers d'Uhland que M. le Dr J.-J. Kummer termine l'intéressante et substantielle biographie qu'il vient de consacrer à son ami Schenk. Il n'est pas donné à tout le monde de faire un de ces gestes héroïques, d'accomplir une de ces actions d'éclat qui sauvent un peuple en immortalisant un nom. Mais l'héroïsme quotidien de celui qui immole sa vie à son devoir, sans attendre d'autre récompense que la tranquille approbation de la voix intérieure, ne mériterait-il pas d'être cité en exemple? Moins sublime, il est peut-être plus difficile que l'autre.

Labeur acharné, désintéressement absolu, inflexible probité, haute intelligence, cœur généreux, individualité heureuse et complète par le charme de son commerce autant que par la richesse de son tempérament, tel nous apparaît le magistrat républicain Charles Schenk à travers le livre de M. Kummer; et, si nous avons un regret, en fermant le volume auquel nous ferons de larges emprunts, c'est que les exposés politiques y tiennent un peu trop de place et que nous ne voyions pas assez la personnalité même de Schenk se former, s'épanouir et grandir. Il n'importe d'ailleurs, et nous pouvons ne pas insister sur cette question d'art littéraire.

La destinée de Schenk ressemble à celle de presque tous les chefs de notre démocratie: humbles origines, talents naturels, travail persévérant, passion de la chose publique, — puis, l'ascension, lente ou rapide, des premiers emplois de l'Etat. En général, l'instinct du peuple ne se trompe

¹⁾ Cette étude a paru d'abord dans la revue *Wissen und Leben*; nous croyons intéresser nos lecteurs en la reproduisant dans les *Actes* de la Société jurassienne d'Emulation.

guère; il va naturellement à ceux qui serviront bien leur pays, parce qu'ils ont commencé par bien l'aimer. Ce côté de la psychologie populaire offrirait un attachant et curieux sujet d'étude, à propos duquel le cas de Charles Schenk devrait être tout particulièrement médité.

Vers la fin du XVIII^e siècle, un jeune Emmenthalois s'amusa à peindre des images et des sculptures sur bois, qu'il revendait à ses camarades et aux bonnes gens du village de Signau. Il fit quelques économies. Comme son goût de la mécanique était plus vif encore que celui des couleurs, il s'essaya d'abord au métier de tourneur, le seul que son père, un paysan routinier, lui permît d'exercer à temps perdu. L'agriculture ne lui disait rien. En 1797, à l'âge de seize ans, il réussit à entrer comme ouvrier à l'Arsenal de Berne. Plus tard, après quelques mois d'apprentissage dans l'une ou l'autre fabrique du canton de Glaris, il s'en retourne à Signau où le pasteur lui loue un vague atelier contre l'obligation de cultiver les terres dépendant de la cure. Douze mois ne se sont pas écoulés, que déjà les commandes affluent et que monsieur le ministre lui rend sa liberté.

Notre jeune Emmenthalois s'appelait Christian Schenk. Maréchal et charron de la commune de Signau, il se maria en 1805. Il était ambitieux. Sa brave femme avait trop de confiance en lui pour ne pas l'encourager à s'établir dans la capitale. En 1809, nous le trouvons installé dans le « Zwingerhof », locataire du gouvernement de Berne. Il est monté en grade. Le petit artisan de Signau est en train de passer mécanicien de renom: les industriels de la ville s'adressent à lui, il livre aux professeurs de l'Académie des instruments pour leurs laboratoires de chimie et de physique, il peint sur des ouvrages de science et, bientôt, il sera membre de plusieurs sociétés savantes. Ce qui ne l'empêchera pas d'être un tireur excellent et de donner, à l'occasion, des preuves étonnantes de son extraordinaire vigueur.

A la tête de ses soixante-dix ouvriers et de ses quatorze enfants, il ne souhaite qu'un peu plus de besogne et d'aïssance. Il ne songe pas à thésauriser, sans doute, mais il ploie sous le faix de ses charges de famille. Les épreuves

fondirent sur lui. Son fils aîné, dont il voulait faire un théologien, gaspilla ses années d'Université. Sa femme mourut en 1830. De cruels rhumatismes l'assaillirent. En novembre 1834, il s'éteignit au milieu des siens.

Christian Schenk avait souffert de ne pouvoir diriger l'éducation de ses deux fils cadets, Rodolphe et Charles, ce dernier né en 1823. Malade, il avait dû se résigner à les envoyer dans l'institut des frères moraves de Kornthal. Cette maison, de sévère discipline et de piété austère, reçut Charles Schenk en 1832 et le garda jusqu'en 1839. Dans l'atmosphère de fervente religiosité où il vécut sept ans, il rêva un moment d'une carrière de missionnaire au delà de l'Océan. Mais il ne tarda pas à se ressaisir et il ne se remit qu'avec plus d'ardeur à l'étude. Les langues anciennes et modernes l'enchantèrent surtout. « Et, nous dit M. Kummer, comme le bon allemand était parlé pendant et après les heures de classe dans l'établissement des frères, nous comprenons mieux pourquoi notre Charles, à l'esprit si clair et si net, soigna toujours à un tel point le style de ses discours et de ses écrits. » Effectivement, Schenk fut l'un de nos orateurs les plus châtiés et les plus francs du rude accent suisse. Les leçons de Kornthal lui avaient profité. A l'entendre, on ne se serait pas cru en présence d'un Bernois de vieille souche, n'eût été son masque puissant et la calme énergie de son éloquence.

Il avait seize ans, lorsqu'il revint à Berne. La théologie l'attirait. Mais ses ressources financières n'étaient pas inépuisables et l'autorité tutélaire de Signau eût préféré qu'il se vouât aux arts mécaniques, comme le père. Après de longues hésitations, ses prudents combourgeois le laissèrent poursuivre ses classes latines et se préparer pour l'Académie de la future ville fédérale.

L'époque n'était pas de celles où la science s'endort sur les formules du passé. Malgré le mot d'ordre de la « religion en danger », malgré le « putsch » réactionnaire suscité à Zurich par l'appel de David Frédéric Strauss à l'Université, malgré la soudaine recrudescence du fanatisme orthodoxe, un vent de liberté soufflait de tous les coins de l'horizon. Les professeurs de Schenk n'étaient pas des rationalistes militants; loin de là. Ils se contentaient

d'être des esprits indépendants et cultivés. Et par leur enseignement, et par leur exemple, Charles Schenk apprit que la foi est moins l'adhésion aveugle aux récits et aux dogmes scripturaires qu'un élan et qu'un besoin de l'âme, — la divine communion de la créature chétive et mortelle avec l'infini et avec l'éternité. Strauss lui-même avait dit, en 1839: « N'ayons pas peur de perdre Christ, parce que nous perdrons beaucoup de ce qu'on a nommé jusqu'ici le christianisme! Nous le garderons d'autant plus sûrement que nous nous détournerons, d'un cœur moins inquiet, des opinions et des doctrines qui empêcheraient le penseur de se rapprocher de Christ. Mais si Jésus nous reste, s'il demeure pour nous la plus sublime incarnation du sentiment religieux, si, pour nous, il n'est pas de piété possible en dehors de lui, tranquillisons-nous; nous avons sauvé l'essentiel du christianisme. »

Schenk était de l'avis de Strauss. Il fut, comme on pouvait s'y attendre, un étudiant modèle. Après trois ans d'Académie, il subit brillamment son examen d'Etat. Quoique tous ses maîtres ne sympathisassent pas avec ses idées, ils surent tous reconnaître que, depuis longtemps, ils ne s'étaient pas trouvés en présence d'un candidat de cette valeur. Son insuffisante orthodoxie le priva cependant d'une chose: il aurait eu droit au prix Tillier; il ne l'obtint pas.

Quelle qu'eût été son application, Schenk n'était pas un *Bücherwurm*, pour nous servir d'une pittoresque expression allemande. Il aimait la vie, les efforts et les joies de la vie. Il dépensait ses économies en voyages pédestres, qui furent toujours l'un de ses grands bonheurs. Dès 1840, il traverse les Alpes et parcourt l'Italie. La gymnastique, la natation, la lutte sont ses distractions favorites. Membre d'un « corps » universitaire, il fait de l'escrime et du tir. Il fait même de la politique, comme tout le monde en faisait vers la fin de la première moitié du précédent siècle. C'est qu'il veut ne rien ignorer et être prêt à tout.

On l'avait encouragé à se lancer dans la carrière académique. Hélas! il était arrivé au bout de son léger pécule, et le métier de « privat-docent » vaut à peu près celui de

poète. Il dut donc courir au plus pressé, chercher une situation qui lui donnât du pain. Au mois de septembre 1845, le gouvernement lui confia le poste de suffragant à Schüpfen. Peu d'argent, mais force loisirs, que Schenk occupa de son mieux à combler les lacunes de son bagage philosophique. Il se plongea dans Hegel. Les événements l'en sortirent.

L'agitation qui régnait en Suisse n'épargna point le bourg de Schüpfen. Les questions confessionnelles dominaient toutes les autres. La suppression des couvents en Argovie fut le signal de troubles profonds, que dénoua la campagne du Sonderbund. L'élévation de Constantin Sigwart, le plus intransigeant des chefs catholiques, au rang d'avoyer de Lucerne, à l'heure même où Lucerne devenait le Vorort, l'écrasement du Valais libéral en 1844, l'appel des jésuites et la piteuse déroute des corps francs à Lucerne, la chute du régime conservateur dans le canton de Vaud, l'effondrement de Neuhaus à Berne, le triomphe d'Ochsenbein et de Stämpfli, l'alliance des sept cantons, la victoire de James Fazy à Genève et des radicaux à Saint-Gall, la guerre civile vivement terminée grâce à l'habileté et à l'énergie de Dufour, tout cela, dans l'espace de quelques années, avait bouleversé le pays. Or Schenk était jeune, et ses opinions avaient son âge. « Il vécut toute cette histoire politique, expose son biographe; il la vécut non seulement en spectateur ou en témoin; il y fut activement mêlé. S'il ne s'enrôla point parmi les corps francs, il avait de ses amis avec eux et il pensait comme eux. Cette attitude faillit même lui coûter gros. » La part qu'il avait prise, au cours de ses examens, à une rixe dans laquelle deux ou trois adversaires des corps francs avaient été assez brutalement convaincus d'être de mauvais patriotes, lui rapporta une condamnation à l'amende et un décret gouvernemental qui le suspendait de ses fonctions de suffragant. Il faut avouer qu'il n'était pas un ecclésiastique rigide et gourmé. Il n'admettait pas qu'il y eût deux morales, l'une pour les membres de la paroisse, l'autre pour leur conducteur spirituel. Aussi le voyait-on dans les fêtes de lutte, dans les assemblées populaires; même il ne fuyait pas l'auberge villageoise. « Il faisait volontiers une partie de bil-

lard ou d'échecs, nous dit M. Kummer; les cartes, en revanche, le laissaient froid. »

Il fut de la campagne du Sonderbund, en qualité d'aumônier d'un bataillon d'infanterie bernoise. Il était là dans son élément, au milieu du peuple et associé à une œuvre de restauration nationale. En 1848, après avoir travaillé au succès de la nouvelle charte fédérale, il eut la chance d'être choisi comme pasteur de Laupen. Des jours plus paisibles s'étaient levés pour lui. Il se maria et il recommença ses études de théologie avec les ouvrages de l'école de Tübingue. Les *Tübinger Jahrbücher* de Baur et de Zeller, les livres de Schweglér et de Planck furent un temps ses plus fidèles compagnons. Cette période de recueillement et de recherches l'amena lentement à se dégager des liens de l'hégélianisme et à professer un large christianisme libéral. Toutefois, son destin n'était pas de vivre dans une silencieuse et studieuse retraite.

Le gouvernement radical de Stämpfli avait marché trop vite pour que les Bernois pussent le suivre. Toutes les réformes coûtent cher. Les finances de l'Etat supportèrent mal le choc de ces hommes nouveaux, qui se piquaient de faire beaucoup plus et beaucoup mieux que leurs devanciers. Aux élections générales de 1850, la majorité du Grand Conseil passa de gauche à droite. Et, des mains de Stämpfli, le pouvoir glissa dans celles du landamman Blösch. Le régime conservateur prit exactement le contrepied de celui qu'il avait renversé: il dépensa le moins possible; il versa même dans la réaction, car, si Blösch n'était rien moins qu'un esprit rétrograde, il était un peu le prisonnier de ses amis du patriciat et du Jura catholique. Le budget scolaire de 1853 était inférieur à celui de 1839!

C'est sur le terrain de l'école que les grandes batailles se livrèrent. Le 9 janvier 1850, Schenk était rentré à Schüpfen, avec le titre de pasteur. On avait gardé un si bon souvenir du suffragant de jadis, qu'on saisit la première occasion de le reconquérir. Mais Schüpfen est à quelques kilomètres de Münchenbuchsee, où Henri Grunholzer dirigeait l'Ecole normale du canton de Berne. Et le parti Blösch avait déclaré la guerre à un établissement qui était un foyer d'idées libérales. Le personnel enseignant

fut décimé. Schenk ne se gêna point de protester contre un système de gouvernement qui tendait à rabaisser le niveau de l'instruction publique et à supprimer la liberté d'opinion. La *Berner Zeitung*, le journal de Stämpfli, fut la tribune d'où il s'éleva contre toutes les tentatives de régenter la pensée et d'anémier l'école.

Un sentiment de lassitude inquiète pesait sur le canton. Le peuple ne voulait ni de la dictature noire, ni de la dictature rouge. Il avait tâté de l'une et de l'autre. Toutes les deux l'avaient fatigué. Le Grand Conseil de 1854 se partagea en deux fractions presque égales. Aucun des deux partis n'était sûr d'y avoir la majorité. La sagesse prévalut sur la méfiance et la rancune. Le gouvernement de « la fusion » était dans l'air. Le Conseil exécutif, nommé au commencement de juin 1854, compta cinq conservateurs et quatre radicaux, avec Blösch et Stämpfli. Le pays tout entier respira. Schenk ne fut pas le dernier à saluer l'ère de paix féconde qui semblait s'ouvrir pour la patrie bernoise. Dessèchement de marais, corrections de rivières, constructions de chemins de fer, réorganisation de l'école, réforme de l'assistance publique, toutes les tâches urgentes furent entreprises et menées à bien.

Le pasteur pouvait-il se retirer de la lutte et ne plus songer qu'à sa paroisse? Entre sa femme et ses enfants, dans sa jolie maison curiale, au centre du riant et plantureux Mittelland, Schenk n'avait-il plus qu'à être le héros sympathique de quelque idylle à la Gotthelf? Pour les hommes d'action, les temps paisibles de l'idylle sont courts. Stämpfli ayant été élu conseiller fédéral en 1855, il s'agissait de le remplacer dans le gouvernement cantonal. Qui lui succéderait? Le nom de Schenk était sur toutes les lèvres, dans le camp libéral. Ce nom ne fut pas discuté. Appelé au Conseil d'Etat le 26 mars 1855, Schenk entra en fonctions quelques jours après.

Cinq ou six semaines avant son élection, il avait donné une preuve significative de la décision et de l'élévation de son esprit. Une feuille satirique de son bord, le *Guckkasten*, avait reproduit, sous la forme d'un supplément gratuit à l'un de ses numéros, un pamphlet violemment anti-religieux. Schenk répondit, dans la *Berner Zeitung*, et

M. Kummer a résumé cette riposte en ces termes: « Nous venons de secouer le joug de la réaction, et d'une réaction à laquelle n'avait pas médiocrement contribué certaine presse radicale dans laquelle on s'ingéniait à railler des choses qui sont sacrées pour notre peuple. Nous avons toléré cela, et nombre de braves citoyens ont déserté nos rangs pour renforcer ceux des mômiers et des ultramontains. Nous ne permettrons plus que des faits pareils se renouvellent dans un journal qui a la prétention d'être un organe de notre parti. Nous sommes du côté de la science, mais nous protestons contre ces mœurs de basse et corruptrice moquerie. Ne savons-nous pas que la misère économique suit de près la misère morale? » Tout Schenk est dans ces graves paroles.

En 1852, lors de la discussion de la loi communale par le Grand Conseil, le Directeur de l'assistance publique avait déclaré ceci: Le paupérisme est la plaie dont mourra l'Etat de Berne, si nous ne nous hâtons pas de la guérir. Et, dans l'exercice de ses fonctions pastorales, Schenk avait pu constater, lui aussi, combien le mal était profond. Comme il avait les fiers espoirs et l'intacte énergie de la jeunesse — il n'était pas âgé de trente-deux ans, à l'époque de son élection au gouvernement, — il se mit immédiatement à la solution d'un problème dont dépendait l'avenir du canton. Sans précipitation, avec cette décision ferme et réfléchie qui caractérise toute son action politique, Schenk entreprit une réforme que beaucoup jugeaient impossible. Ce furent d'abord des travaux préparatoires très complets, une vaste enquête sur les fautes du passé et sur les causes générales de l'indigence dans les contrées plus particulièrement riches... en pauvres.

Le paupérisme était une très vieille maladie bernoise. Le mercenariat avait décimé la population mâle des campagnes, en ruinant les mœurs patriarcales de jadis. Nombre de robustes et joyeux gars, qui s'étaient engagés au service de l'étranger, rentraient dans leur patrie estropiés, épuisés, et, presque toujours, avec des goûts d'oisiveté et de dépense qui en faisaient des membres inutiles de l'Etat. Les entraves apportées au commerce, la tyrannie industrielle des abbayes, la situation lamentable de l'école, l'égoïsme des

communes, tout contribuait à réduire des centaines et des milliers de familles à la misère. On cherchait à réagir par des ordonnances de police contre la mendicité. Dangereux palliatifs ! Sous le régime de l'ordonnance, tristement fameuse, du 19 février 1809, la statistique accusa les chiffres suivants :

En 1809,	étaient assistées	10,616	personnes
» 1822,	»	»	17,588
» 1828,	»	»	19,907
» 1840,	»	»	32,047

Mais nous devons renoncer à d'autres détails. Ces quelques données suffiront à montrer ce qu'était la tâche à laquelle Charles Schenk s'était courageusement attelé. Il faut ajouter que, dans le Jura bernois, qui avait conservé son système d'assistance par la charité privée et les bourgeoisies, en consacrant le principe démocratique de la liberté absolue du droit d'établissement, le fléau du paupérisme sévissait infiniment moins que dans l'ancien canton. Schenk dut être porté à considérer ce système comme l'idéal. Cependant il fut obligé de reconnaître que la plupart des *Bürgergemeinden*, surtout dans les régions contaminées, étaient incapables de subvenir aux charges de l'assistance publique. Il se résigna donc à tabler sur la collaboration de l'Etat et des municipalités.

Sa loi, du 1^{er} juillet 1857, en réorganisant tout le service de l'assistance, en coupant court aux abus les plus flagrants, en rendant plus efficace le contrôle de l'autorité supérieure, en favorisant la constitution de fonds des pauvres, etc., ne tarda pas à produire d'heureux résultats, bien qu'elle ne pût prétendre à la vertu d'un remède radical ; l'*Armenschub*, le renvoi des pauvres d'une commune à l'autre, ne fut réprimé que d'une manière fort imparfaite par la loi Schenk. Et la surveillance officielle se relâcha bientôt. De véritables dynasties d'indigents et de nécessiteux se formèrent. Plusieurs communes furent écrasées par le fardeau qu'on leur avait imposé. Je me rappelle, qu'étant secrétaire de la Constituante de 1884/1885, j'entendis, comme un lugubre écho de la veille, les mêmes plaintes, les mêmes récriminations, les mêmes accusations que celles dirigées contre la législation refondue par la

main nerveuse du conseiller d'Etat Schenk. Sa loi n'en était pas moins un progrès considérable, et il eût été bien difficile alors de faire mieux.

L'activité gouvernementale de Charles Schenk ne se concentra pas exclusivement sur la loi du 1^{er} juillet 1857. Il fut le bras droit du Dr Lehmann, chef du département de l'instruction publique. Trois actes législatifs importants, qui datent de l'année 1856, lui doivent d'avoir abouti sans encombre: ce sont les lois sur l'organisation des écoles bernoises, sur les écoles secondaires et sur les écoles cantonales (progymnases et gymnases). En 1856, à l'occasion des affaires de Neuchâtel, il prouva qu'en lui le patriote valait l'homme d'Etat. La guerre menaçait le pays, — une guerre inégale qui signifiait pour la Suisse la course à tous les périls. Quand l'honneur et l'intégrité de la nation sont en jeu, il n'y a pas deux partis à prendre: on se serre autour du drapeau et, s'il faut marcher, on marche. Dans le gouvernement du canton et au Conseil des Etats, Schenk parla le même langage résolu que ses collègues. Il ne se contenta pas de remplir son devoir dans les assemblées délibérantes. C'est au cœur même du peuple qu'il s'adressa. Lorsque les bataillons bernois 1, 16 et 18 furent assermentés, il prononça une vibrante et poignante allocution qui, publiée par la *Berner Zeitung*, enflamma la Suisse tout entière.

Après la chaude alerte de 1856, Schenk put retourner à sa féconde besogne de magistrat démocratique. En sa qualité de suppléant du Dr Lehmann, il eut à défendre la loi du 7 juin 1859, qui assurait aux instituteurs primaires un salaire moins indigne de leur délicate et pénible mission. Comme directeur des cultes, il fit adopter par le Grand Conseil la loi sur la nomination et le traitement des membres du clergé réformé. Au mois de novembre 1859, lorsque l'*Alma mater bernensis* célébra le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, la Faculté de philosophie lui décerna le doctorat *honoris causa*, un titre qu'il avait largement mérité par la science et la conscience déployées dans tous ses travaux.

Il semble qu'il aurait eu le droit de se reposer un peu. En quelques années, il avait accompli une œuvre qui eût

honoré toute une carrière. Une épineuse réforme le préoccupait. On n'a pas oublié les procédés du gouvernement de 1850 à l'encontre du séminaire de Münchenbuchsee. Une injustice avait été commise au nom des principes conservateurs. Il était temps de la réparer. On avait reculé devant une revanche qui pouvait rallumer de funestes querelles. La susceptibilité des partisans du régime déchu n'était pas moins vive que leur influence demeurait grande. Schenk estima néanmoins que le moment était venu d'effacer les traces de l'iniquité dont le corps enseignant de 1850 avait été la victime. La loi concernant les Ecoles normales du canton de Berne fut promulguée le 28 mars 1860. Les mesures nécessaires à l'exécution de cette loi accentuèrent les divergences qui existaient dans le Conseil d'Etat. Schenk entendait que le séminaire de Münchenbuchsee fût réorganisé de fond en comble et que le directeur Morf cédât la place. Il n'appartenait, selon lui, qu'à un personnel homogène de maîtres libéraux d'instruire les futurs éducateurs de la jeunesse. Il avait assisté de très près, pendant son pastorat de Schüpfen, aux tiraillements et aux divisions qui avaient affaibli l'autorité de professeurs d'opinions et de méthodes différentes; il avait également pu se rendre compte de l'esprit d'insubordination qui s'était emparé des élèves. Il n'admettait plus de demi-solution: Morf et son système disparaîtraient.

Cette vue des choses n'était-elle pas empreinte de quelque partialité? Le Dr Lehmann le pensa et ne put se résoudre à soutenir son collègue Schenk; ce dernier fut approuvé par la majorité du gouvernement, qui lui confia le soin d'exécuter son programme. Rodolphe Rüegg succéda, en 1860, à Morf, et les maîtres libéraux, chassés en 1852, furent rappelés.

L'horizon politique bernois s'assombrit bientôt après. Des questions de chemins de fer semèrent la discorde dans le pays dès 1861, puisqu'aussi bien les questions d'intérêt sont, de toutes, celles qui créent les plus venimeux conflits.

Un des vieux amis de Schenk, et l'un de ses collègues dans le gouvernement, M. Sahli, fut condamné au rôle de bouc d'Israël. Il donna sa démission et, quoique réélu le 1^{er} septembre 1861, il persévéra dans ses projets de défi-

native retraite. A qui ferait-on appel pour combler, à la tête du département des chemins de fer, le vide laissé par Sahli? On ne pouvait songer qu'à un magistrat dont la popularité braverait tous les orages. Charles Schenk fut désigné par l'opinion unanime. Il ne nous est pas possible de le suivre dans cette nouvelle sphère de son activité. Disons seulement qu'il fut le promoteur du compromis de 1863, par lequel les trois grosses affaires de la correction des eaux du Jura, de la construction d'une voie ferrée à travers les vallées jurassiennes et de la ratification de la convention du Gothard étaient si inséparablement liées que toutes les trois seraient exécutées ou que toutes les trois seraient enterrées pour longtemps. Les conseillers d'Etat Scherz et Stockmar lui prêtèrent le concours le plus utile. Son habile combinaison fut couronnée de succès. Les Jurassiens, entre autres, n'oublieront jamais ce qu'ils lui doivent: il avait compris que le vrai moyen de réaliser l'unité morale entre les deux parties du canton, c'était encore celui d'une générosité qui croit à la politique du cœur. Correction des eaux du Jura, chemins de fer du Jura, les finances cantonales seraient grevées d'une dette presque écrasante; mais l'Etat de Berne ne serait plus formé de deux moitiés que tout divisait, sauf les arrangements diplomatiques de 1815 et les souvenirs d'une assez lâche combourgeoisie antérieure entre la république oligarchique de LL. EE. et les baillages protestants de l'ancien Evêché de Bâle.

Bien plus, il est rare qu'une noble pensée soit stérile, même dans ses effets matériels. On aurait pu être tenté de crier aux aventures économiques, et la voix d'un pessimisme anxieux ne se résigna point à se taire: l'idéalisme de Schenk fut récompensé au delà de ce qu'on osait espérer. La prospérité de l'agriculture dans le Seeland, et de l'industrie dans le Jura, peut être attribuée, pour une grande part, à l'adroite et libérale hardiesse du gouvernement de 1863.

Schenk avait succédé à Jacques Stämpfli dans le Conseil exécutif. Le 30 septembre 1863, la *Berner Zeitung* annonçait à ses lecteurs qu'une « Banque fédérale » venait d'être fondée à Berne. Elle compléta la nouvelle, le len-

demain, en ajoutant que Stämpfli avait été nommé directeur de cet établissement de crédit. Ces événements furent accueillis, par de l'incrédulité d'abord, puis par de la stupeur. Eh quoi ! le plus remarquable des hommes d'Etat de la Suisse contemporaine abandonnait son poste d'honneur au Conseil fédéral pour se lancer dans les affaires ? Ne commettait-il pas une sorte de trahison envers lui-même et envers la démocratie helvétique ? C'était une faute, que Stämpfli paya chèrement dans la suite.

Il n'en fallut pas moins cesser de compter sur lui. Un siège était vacant dans la première autorité du pays, et ce siège appartenait à un Bernois. Quel serait l'élu ? Pas plus en 1863 qu'en 1855, l'hésitation ne fut longue. Le nom de Schenk s'imposa. La compétence quasi universelle du magistrat, le prestige des services rendus, des qualités exceptionnelles de caractère et d'intelligence fixèrent le choix de l'Assemblée fédérale. Celle-ci, à une immense majorité, procéda, le 12 décembre 1863, à l'élection de Charles Schenk, qui devait, plus de trente ans durant, sans un instant de défaillance ni de défaveur, remplir la plus haute charge de la République.

Gain inappréciable pour la Confédération suisse, perte cruelle pour le canton de Berne ! Après le départ de Schenk, la politique bernoise fut comme désemparée. Des difficultés d'ordre financier, des luttes très vives au sujet de la réforme fiscale, des conflits confessionnels, provoqués par l'encyclique de 1864 et aggravés par la proclamation du dogme de l'infailibilité, empoisonnèrent la vie publique du pays. Schenk aurait-il réussi à faire la conciliation et l'apaisement, si nécessaires dans une époque où l'Etat de Berne avait besoin de toutes ses forces pour ne pas reculer au lieu d'avancer ? La question est oiseuse, et la réponse qu'elle recevrait ne pourrait être que l'expression d'un sentiment personnel.

Au demeurant, Schenk avait des devoirs envers la Suisse non moins qu'envers Berne, et il en avait aussi envers sa famille. Pénétrons dans l'intimité d'un intérieur que nous connaissons trop peu !

Schenk était heureux en ménage. Homme de foyer, il aimait, après le dur travail et l'incessant combat que re-

présente l'existence d'un membre du gouvernement, à regagner le nid paisible où l'amour de sa femme, la tendresse de ses enfants le reposaient et le consolaient de tout. Quels que fussent les déboires et les crève-cœur dont il avait à souffrir, la chaude atmosphère du home était si douce qu'il n'avait plus même l'idée de se plaindre. Mais il avait peiné avec tant d'ardeur, avec un tel mépris de la fatigue et de la maladie, que sa constitution de fer n'y résista pas. Une pleurésie l'obligea à s'aliter. Une lente convalescence le retint, pendant des mois, loin de son bureau. Madame Schenk se demandait avec terreur quel sort lui serait réservé, si le père de ses sept fils, et filles lui était ravi par la mort. Et, ici, nous ne pouvons que citer M. Kummer :

« Le traitement d'un conseiller d'Etat n'avait pas changé depuis 1846 (5000 fr. ancienne valeur). Les revenus accessoires (présidence du gouvernement, mandat de conseiller aux Etats), n'entraient presque pas en ligne de compte : tout cela était mangé par des dons et des souscriptions, tantôt pour des sociétés, tantôt pour les victimes d'un sinistre, tantôt pour la presse ou pour des œuvres d'utilité publique, sans parler des charges d'hospitalité ni de toutes les coûteuses servitudes de la politique. Mais combien les dépenses pour les enfants augmentaient, dès qu'ils avaient atteint l'âge scolaire ! Comme les écoles primaires de la ville fédérale étaient encombrées et que, comparées à celles de maints villages, elles ressemblaient à des écoles de pauvres, on était forcé de recourir aux écoles privées, avec des écolages annuels moyens de 60 fr. Notre conseiller d'Etat devait inscrire, de ce chef, 300 fr. dans son budget. Les impôts ayant la déplorable manie de s'accroître avec une désespérante régularité, il y avait là une somme au moins égale à porter dans la colonne du passif. La prime d'une modeste assurance sur la vie de 10,000 fr., un loyer de 1000 à 1200 fr., et c'étaient 2000 francs à déduire des 5000 fr. versés par la caisse cantonale... Seule, une famille habituée comme celle de Schenk à la simplicité des mœurs rustiques, seule une ménagère économe et laborieuse comme l'était sa femme, pouvaient se tirer d'affaire avec ces maigres ressources. Et le jour

viendrait où le père entendrait sa compagne lui dire :
« Vois-tu, j'ai beau faire; je renonce à nouer les deux bouts. »

Mettre le doigt sur cette plaie, c'est signaler le mal caché qui ronge l'existence de plus d'un magistrat démocratique. Il faut tenir son rang, avoir la main sans cesse ouverte, et, quand on n'a pas de rentes, se contenter d'un traitement de famine. Les conseillers fédéraux d'alors étaient à peine mieux lotis. Mais enfin, ce n'était plus la misère vaguement dorée d'un membre du gouvernement bernois. Et, ses goûts de vie patriarcale aidant, Schenk fut à peu près délivré des soucis d'argent qui avaient pesé sur ses épaules.

Dans la bonne vieille maison qu'il habita, dans ce « Böhlenhaus » où l'avait précédé Stämpfli, il renouvela les traditions des républicains de l'ancienne Rome. Aucun luxe, un minimum de confort, des chambres spacieuses, les ombrages d'un vaste jardin, n'était-ce pas assez pour être le plus fortuné des mortels ? Le charme d'amitiés fidèles doublait le prix des heures de loisir. Schenk avait un de ces cœurs qui ne se donnent pas à tous, mais qui se donnent entièrement. Le Böhlenhaus était un lieu d'affectueux pèlerinage pour l'avocat Sahli, pour le professeur Lazarus, pour les frères Adolphe et Gustave Vogt, pour les pédagogues Fröhlich et Rüegg, pour M. Kummer lui-même. « Chaque samedi, raconte ce dernier, on s'invitait à tour de rôle, pour l'après-midi. Une tasse de café, un petit verre de liqueur, des cigares, on n'offrait rien de plus à ses hôtes. Vers les cinq heures, on se rendait ensemble dans une brasserie, on jouait la consommation aux dés, une ou deux chopes de bière ; le surplus de la perte allait à une cagnote destinée à payer les frais d'une excursion annuelle. » Et l'on causait.

En 1870, le 12 décembre, le jour du septième anniversaire de son élection au Conseil fédéral, au moment même où, par le plus rigoureux des hivers, nos troupes gardaient la frontière du Jura et du Rhin, Schenk eut la douleur de fermer les yeux à la femme dévouée et vaillante qui avait été l'ange gardien de son foyer. Après deux ans et demi de deuil, il se remaria, car il avait des enfants qui ne pou-

vaient se passer encore de soins maternels. Il épousa une veuve, plus jeune que lui de dix ans, Madame Rosette Engel; ceux qui l'ont connue nous la représentent active, énergique, et d'une bonté qui ne chômaît pas. Schenk se reprit à vivre.

Et maintenant, essaierons-nous de résumer l'œuvre administrative et politique du conseiller fédéral Schenk? Si nous avons cette ambition, c'est que nous aurions à écrire l'histoire de la Confédération suisse de 1863 à 1895. Nous sommes trop mal préparé à cette tâche, et l'espace de ce rapide article borne notre propos. Quelques dates, quelques faits; nous pourrions conclure.

Le traité de commerce de 1864, entre la Suisse et la France, consacrait le droit de libre établissement en faveur des ressortissants des deux Etats, quelle que fût leur confession religieuse. Les articles 41 et 48 de la Constitution fédérale ne le garantissaient à nos nationaux, en dehors de leur canton d'origine, que s'ils se rattachaient à l'une des églises chrétiennes. Des étrangers pouvaient donc jouir, en Suisse, de privilèges qui étaient refusés à des enfants du pays! Cette constatation décida les Chambres à entreprendre une revision partielle de la charte de 1848. Des neuf articles nouveaux soumis au peuple, le 14 mars 1866, un seul trouva grâce devant le souverain. L'idée revisionniste avait-elle surgi prématurément, ou le corps électoral ne voulait-il pas d'une simple revisionnette comme celle qu'il avait si rudement accueillie? En 1869, le Conseil national, élargissant d'une manière tout à fait inattendue une inoffensive motion de Louis Ruchonnet, invita le Conseil fédéral à lui présenter, « jusqu'à la prochaine session des Chambres, un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il y avait lieu de reviser la Constitution fédérale, afin de la mettre en harmonie avec les besoins de l'époque ». Et le mot d'ordre: « un droit, une armée » circula d'un bout à l'autre de la Suisse.

Prudent et calme comme il l'était, Schenk se rangea du côté de ceux de ses collègues qui craignaient de heurter de front l'opinion fédéraliste des catholiques et de la majorité des Romands. Le message du Conseil fédéral, du 17 juin 1870, ne recommandait pas une revision totale et

n'entraîna qu'avec infiniment de précautions dans la voie de la centralisation. Les événements extérieurs dictèrent aux autorités une attitude moins timide. La prise de possession de Rome par l'Italie, la déclaration de guerre de la France à la Prusse, la fondation de l'Empire d'Allemagne, le traité de Francfort, l'irrésistible mouvement qui poussait les Etats à concentrer leurs forces autour d'un gouvernement central, prouvèrent à la Suisse que son organisation politique et militaire était surannée.

Dans les débats qui aboutirent au projet de constitution de 1872, Schenk s'intéressa notamment au problème scolaire. L'une de ses propositions, qui devait revoir le jour trente ans après, était ainsi conçue: « La Confédération subventionne l'école primaire; l'exécution de ce principe est renvoyée à la loi. » Il était président de la Confédération, il était à l'apogée de son talent, il avait parlé avec une chaleur qui aurait dû enlever tous les suffrages. Sa proposition obtint 17 voix au Conseil national! Il avait cédé au courant d'enthousiasme populaire, qui fut d'autant plus court qu'il avait été plus violent. « Un droit, une armée! » Le 12 mai 1872, la nouvelle Constitution fédérale fut rejetée par 260,850 non contre 255,606 oui, et par treize cantons contre neuf.

C'était à recommencer. L'expérience que l'on avait faite ne fut pas perdue. La Suisse ne réalise de progrès durables que sous l'espèce du compromis. Cela est regrettable peut-être; cela est fatal, car la contradiction des mœurs, des intérêts, des mentalités ne s'accommode point de solutions radicales. Et la Constitution fédérale, du 19 avril 1874, qui représentait un moyen terme entre le cantonalisme des uns et l'unitarisme des autres, fut acceptée à une majorité de près de 150,000 voix. La leçon de modération nécessaire que le peuple avait donnée aux Chambres se grava dans l'esprit de Schenk. Plus tard, quoiqu'il fût un centralisateur convaincu, il ne travailla plus qu'avec une circonspection inquiète dans le sens de ses idées.

Des trente et un ans et demi que Charles Schenk fut membre du Conseil fédéral, il en passa vingt-deux au moins à la tête du Département de l'Intérieur, le plus chargé de tous et celui dont les ressorts étaient les plus variés. Il

ignorait la fatigue. Il était un exemple de ponctualité et d'assiduité. Il arrivait l'un des premiers au Palais, il en sortait l'un des derniers. Méthodique sans pédantisme, persévérant sans obstination, souple sans faiblesse, ferme sans brusquerie, pesant scrupuleusement toutes choses, ne s'avancant guère qu'à coup sûr, d'une sincérité qui n'avait pas à dissimuler sous des grâces et des caresses banales l'aimable scepticisme de tant de politiciens, il était un Bernois, mais du genre amène et facile, qui conquiert sans avoir jamais l'air de prendre. N'est-ce point là l'explication de ses innombrables succès remportés dans presque tous les domaines ?

Rien de plus délicat, ni de plus malaisé que la distribution de la manne fédérale à une quantité d'œuvres que les cantons sont incapables d'accomplir par leurs seules ressources. Ecarter les prétentions excessives ou inopportunes, mesurer l'appui, doser les secours de la Confédération, ne froisser aucune susceptibilité, ne pas se laisser entraîner à l'ombre même d'une injustice, être économe des deniers publics sans lésiner, voir grand et faire grand quand il le faut, on avouera que cela suppose un ensemble rare d'aptitudes et de qualités, non moins que les plus heureux dons du caractère. Et puis, Schenk était un connaisseur d'hommes. Il savait s'entourer d'auxiliaires excellents ; il ne tuait pas chez ses sous-ordres la joie et la force d'initiative ; il n'était pas de ceux qui s'opiniâtrent à ne rien tirer que d'eux-mêmes ; il était un chef, qui commandait mais en disant à ses officiers et à ses soldats : « Faites pour le mieux, et ne vous croyez pas obligés à une obéissance servile aux ordres du maître ». Tous ceux qui ont été ses subordonnés ne peuvent répéter assez combien ils étaient fiers de travailler avec lui.

Pour les corrections de nos rivières et de nos torrents, pour le reboisement de nos forêts, pour l'établissement et l'entretien de nos routes alpestres, pour la protection de la santé publique, pour les bâtiments des postes et des douanes suisses, il a déployé la plus clairvoyante et la plus inlassable activité. Le nouveau Palais fédéral, le Palais du Parlement ont été construits en bonne partie sous son intelligente direction ; Berne est la capitale de la Suisse

aujourd'hui pour l'éternité: son droit repose sur l'indestructible assise de ses monuments publics autant que sur la lettre changeante de la loi, et le Bernois Schenk avait assez étudié l'histoire pour ne pas ignorer que le moëllon survit aux textes légaux les plus sûrs de durer.

Il a présidé à l'élaboration de la loi fédérale sur le travail dans les fabriques de 1877 et il en a surveillé l'application pendant de longues années. Il était un radical, il était aussi un socialiste comme tous les esprits éclairés le sont et doivent l'être: l'égoïste libéralisme de l'école manchestrienne répugnait à sa nature avide de justice. Au cours des débats parlementaires très animés qui précédèrent l'adoption de la loi par les Chambres, il avait éloquemment flétri la maxime non interventionniste du « laisser faire et laisser passer », que nombre de ses coreligionnaires politiques tenaient encore pour l'évangile de l'économie sociale. Et il avait invoqué, pour son opinion, l'avis d'un illustre Anglais qu'on ne pouvait accuser d'être un révolutionnaire. A ceux qui redoutaient la fixation de la journée normale de travail, les mesures protectrices du travail de l'enfant, il avait cité ces paroles de Macaulay: « Comment expliquer les différences que nous remarquons dans le bien-être des divers pays? Ce n'est pas le sol, ce n'est pas le climat, ce ne sont pas les mines, les fleuves, les ports qui constituent la richesse d'une nation, mais l'intelligence et la santé des citoyens. La nature a fait de l'Egypte, de la Sicile, les jardins qu'ils ont été jadis. Est-ce la qualité de l'air ou de la terre cultivable, qui a donné à l'Ecosse plus d'aisance qu'à l'Egypte, ou à la Hollande qu'à la Sicile? Non, c'est l'Ecossais qui a fait l'Ecosse, et le Hollandais la Hollande... L'homme, cette machine incomparable, se restaure par ses jours de repos, par ses heures de loisir. Ce qui rend une population plus saine, plus forte, plus sage et meilleure ne saurait l'appauvrir. Vous ne nous effraierez pas, en nous disant — le discours de Macaulay est de 1846 — que, dans certaines fabriques de l'Allemagne, des enfants travaillent pendant 17 heures sur 24, si bien qu'il n'en est pas plus d'un sur mille qui atteigne la taille nécessaire pour être admis au service militaire; et vous ne nous effraierez pas davantage

en nous prophétisant, qu'après l'adoption de notre projet, nous ne pourrions plus soutenir la concurrence de ces fabriques. Si nous devions perdre le premier rang que nous occupons parmi les peuples qui se livrent à l'industrie et au commerce, ce ne serait jamais au profit d'une race dégénérée de nains, mais au profit d'un peuple qui se distinguerait par la vigueur de son corps et la puissance de son génie. » Ces accents, Schenk aurait pu ne pas les demander à Macaulay ; il les aurait trouvés dans son cœur. Mais il pensa que sa démonstration serait plus irrésistible, s'il s'appuyait sur l'autorité d'un représentant de cette Angleterre qu'on célébrait comme le refuge de toutes les libertés.

La loi sur les fabriques n'était qu'un commencement. C'est assurément un titre de gloire, pour Charles Schenk, que d'avoir écarté, d'une main robuste, tous les obstacles jetés sur le chemin de cette précieuse conquête sociale.

Il eut moins de chance dans ses tentatives de légiférer en matière scolaire. L'enquête générale qu'il avait ordonnée n'était pas achevée, que déjà les adversaires surgissaient de toutes parts. L'arrêté fédéral, du 14 juin 1882, qui prévoyait l'institution d'un *Schulsekretär*, souleva une opposition formidable. On cria au *Schulvogt*, au « bailli », on promena dans toute la Suisse le spectre de la religion en danger : l'innocent et salubre contrôle d'un fonctionnaire consciencieux fut métamorphosé en instrument de quelque monstrueuse inquisition ! Ce mot de « bailli », inventé par un polémiste plus habile que scrupuleux, déclencha toutes les passions fédéralistes et confessionnelles contre le projet Schenk, qui fut repoussé, le 26 novembre 1882, par 318,139 non contre 172,010 oui. Le canton de Berne lui-même avait trahi la cause de son conseiller fédéral.

Ce fut une cruelle déception pour Schenk. L'école n'avait-elle pas toujours été la plus constante et la plus chère de ses préoccupations ? Le subventionnement des Universités et des Académies cantonales, qui lui paraissait une mesure d'équitable réparation envers les Etats confédérés dont le budget était grevé de lourdes charges pour le développement de l'instruction supérieure, ne lui apporta non

plus que des mécomptes. Il ne put vaincre des méfiances, ni des jalousies, qui n'ont pas désarmé au vingtième siècle. Mais il était un démocrate trop fervent, pour ne pas s'incliner devant la volonté d'une majorité même mal inspirée. Et le temps n'est-il pas le souverain conciliateur? N'est-ce pas de lui qu'on peut dire ce que Benjamin Constant disait de M^{me} de Staël: « Il sait tout unir? »

Il est des *templa serena*, même dans la politique. Schenk se plaisait à y pénétrer. A ses yeux, la Confédération ne devait pas avoir cure que des intérêts matériels de l'ensemble. Une nation ne vit pas seulement de pain. On délaissait les lettres, les arts et les sciences. Quelques maigres subsides distribués sans bonne grâce, et c'était tout. Le 3 juin 1887, Schenk déposa sur le bureau des Chambres un projet d'arrêté fédéral destiné à l'encouragement de l'art suisse. Ce projet fut adopté, presque sans modifications, le 22 décembre 1888. Schenk avait cité l'exemple de la France, et il s'était écrié: « L'encouragement de l'art signifie un encouragement du travail national et un moyen de réforme sociale. Ce que des esprits myopes considéraient autrefois comme un luxe, est reconnu depuis longtemps comme quelque chose de nécessaire. Le Beau, l'aspiration à la beauté, n'est pas seulement une source de noble épanouissement intellectuel, c'est encore une source de bien-être et de richesse pour un pays ». Schenk avait vu plus loin que beaucoup d'autres. Son idéalisme ne demeura pas stérile. Deux ans après, la Confédération recevait un don de deux millions et demi de francs: M^{me} Lydia Welte-Escher avait créé la fondation Gottfried Keller, et c'était là comme une généreuse réponse à l'arrêté de 1888.

La conservation de nos monuments historiques, la création de la Bibliothèque nationale et du Musée national, la réorganisation de l'administration fédérale, le monopole de la vente de l'alcool, et bien d'autres tâches non moins importantes avaient rempli la magistrature de Schenk. Succès et revers avaient glissé sur lui sans courber ses épaules, sans diminuer sa force de travail, sans altérer sa magnifique constitution de vrai fils de la terre bernoise. Sous les sourcils grisonnants, les yeux avaient encore leur regard fin et clair; sous la forte moustache poivre et sel,

la bouche gardait son bienveillant sourire, et la blanchissante couronne des cheveux encadrait un visage qui n'était pas celui d'un vieillard. Cependant Schenk avait soixantedouze ans. Dans les séances du Conseil fédéral, il présentait ses affaires et discutait celles de ses collègues avec le même entrain qu'au début de sa carrière. Les Chambres l'écoutaient avec le même plaisir: s'il tenait, de l'orateur de la chaire, l'onction et la solennité, si son débit avait la lenteur grave et la correction classique, Schenk possédait si admirablement toutes les questions politiques, sa voix avait une telle force de persuasion et de sympathie, on sentait si bien le grand homme en lui, et la large sobriété du geste, la prenante logique de la pensée, la distinction du ton, l'autorité de la parole faisaient une si profonde impression qu'un silence religieux, auquel nous ne sommes plus habitués, accueillait tous ses discours. Il me semble que j'e l'ai là, devant moi, et que, suspendu à ses lèvres, j'entends couler le flot égal de sa noble et mâle éloquence.

Son âge aurait pu l'incliner au repos. Schenk n'avait pas l'air de se douter qu'il avait plus d'un quart de siècle de carrière fédérale derrière lui et, qu'au soir d'un très beau jour, les aises charmantes de la vie contemplative sont permises. Il aimait à payer de sa personne. Et il était le plus régulier des habitants du Palais. Ou, si l'on avait pu lui reprocher quelque irrégularité, c'est qu'il oubliait assez souvent qu'un employé modèle ne travaille plus après midi, ni après six heures. Son Département de l'Intérieur était si vaste, et Schenk pouvait si peu souffrir de n'être pas au courant de tout, que la journée socialiste ne lui suffisait pas.

Le lundi, 8 juillet 1895, à sept heures et demie du matin, il avait quitté son domicile pour arriver, comme de coutume, l'un des premiers au Palais. Il descendit tranquillement, les pentes ombragées de l'Aargauerstalden. Près de la fosse aux ours, il rencontra un de ces pauvres diables qui savaient ne jamais retirer vide la main qu'ils lui tendaient. Schenk lui passa une pièce de monnaie, s'entretint un moment avec lui. Il n'aperçut pas un camion qui se dirigeait, au galop, de son côté, ou il se figura qu'il aurait le temps de l'esquiver. Le lourd équipage le renversa,

et Schenk resta sans connaissance sur la chaussée. On le releva, on le transporta chez lui. Des médecins furent mandés en hâte. Tous les soins furent inutiles. Une longue agonie, presque sans douleurs, le mena jusqu'au 18 juillet.

La nouvelle de sa mort se répandit bientôt dans tout le pays. La Suisse fut en deuil; Berne lui prépara d'imposantes funérailles... Et les vers d'Uhland me reviennent à la mémoire:

Doch schön ist nach dem grossen
Das schlichte Heldentum!

Virgile ROSSEL.



